



VILLE DE GIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2022

Objet : Question VI-2 de l'ordre du jour
Attribution de bourses « Coup de pouce »
(2022-06-28-DCM 43)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en séance publique le 28 juin 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART,
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, M. FASOLIN, Mme BAUDART, adjoint(e)s au maire,
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNIAIRE,
conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,
M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. BERTON, Mme BARBÉ,
Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY,
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

M. DUPUY, adjoint au maire, a donné pouvoir à M. BOURNAT,
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Mme MERCIER,
M. ROMIEN, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GARSUAULT,
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. FASOLIN,
Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme TOURNIAIRE,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. BARRET, adjoint au maire,
M. CLAUSSE, M. LEHN, conseillers municipaux,

- soit 32 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

SECRETAIRE : Mme TARREAU

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20220628-2022-DCM-43-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

JEUNESSE – Attribution de bourses « Coup de Pouce »

Le Conseil municipal,

- sur rapport de madame MERCIER,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU sa délibération du 14 décembre 2021 approuvant le budget communal 2022,
- VU les quatre projets présentés par des jeunes giffois,
- **CONSIDERANT** la volonté de la commune de soutenir des projets à caractère sportif, culturel ou humanitaire, présentés par des jeunes giffois, et l'intérêt que présentent certains projets,
- **CONSIDERANT** que les quatre projets présentés peuvent être retenus et prétendre à une bourse « Coup de Pouce »,
- **CONSIDERANT** que la question a été présentée aux membres de la commission jeunesse le 16 juin 2022,

DÉLIBÈRE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une bourse « Coup de Pouce », d'un montant total de 3 000 €, répartie comme suit :

- 600 € à Jaime Lopez Espada pour son projet intitulé « Earth Peru»,
- 900 € à Maria Roman pour son projet intitulé « Kampuchea Souriya »,
- 900 € à Noemie Hervy pour son projet intitulé « les orphelins de l'espoir » ou « House of Hope »,
- 600 € à Claudia Loureiro pour son projet intitulé « Tsikitsitky 2022 »,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022.


Le maire,
Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le 30 JUIN 2022
- la publication le 05 JUL. 2022

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée (https://citoyens.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture
091216107202200003-2022-010000000-2022-010000000
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022